

Conseil communal séance n° 2023/10 du 11 décembre 2023

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Claude Lamberty, Guy Wester, échevins, Georges Beck, Myriam Feyder, Mathis Godefroid, Carole Goerens, Anne Huberty, Marie-Lyne Keller, Robert Leven, Henri Pleimling, Christiane Streef, Jean Theis, Rita Velazquez, Pit Zahlen, conseillers, Jérôme Britz, secrétaire
Absences	Stephen De Ron, conseiller (excusé)

Séance à huis clos :

Point 1 : Personnel :

a) Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

b) Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

c) Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

d) Promotion d'un fonctionnaire communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

Séance publique :

Point 2 : Création de postes :

a) Création d'un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des ressources humaines

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste de fonctionnaire à plein temps dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des ressources humaines.

b) Création d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du département technique

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste d'employé communal à plein temps dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du département technique.

Point 3 : Finances :

a) Vote du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget de l'exercice 2024 :

Monsieur Georges Beck, conseiller, donne des explications sur le budget et constate qu'une répartition responsable et prévoyante des moyens financiers de la commune est extrêmement importante pour assurer le développement de la commune dans les années à venir.

Il faut noter l'augmentation du nombre d'habitants, les investissements nécessaires dans les infrastructures communales et l'augmentation des frais de personnel qui en résultent. Ainsi, le nombre d'employés communaux a augmenté de 25% au cours des cinq dernières années.

En ce qui concerne les recettes ordinaires de la commune, les dotations de l'Etat (Fonds de dotation globale des communes), avec 57 908 601 euros, et la taxe commerciale, avec 5 745 148 euros, en constituent clairement la majeure partie. La bonne gestion financière de la commune a toujours permis de dégager un excédent au service ordinaire, comme c'est le cas pour le budget présenté pour l'exercice 2024.

En ce qui concerne les recettes extraordinaires pour 2024, un prêt fictif de 8 millions d'euros est inscrit, mais il ne devrait pas être nécessaire. Pour rappel, un prêt de 11 millions était inscrit pour 2023 et n'a pas été utilisé.

La majeure partie des recettes extraordinaires de la commune est constituée de subventions accordées par l'État pour la réalisation de différents projets, comme par exemple la construction de logements et l'éducation.

En ce qui concerne les dépenses extraordinaires de la commune, il faut souligner qu'elles ont été importantes au cours des dernières années et que le montant total des investissements des communes pour les années 2023 et 2024 est supérieur à 100 millions d'euros.

Il constate également qu'il y a une énorme augmentation des dépenses pour l'environnement. Une diminution des dépenses pour les loisirs, la culture et le culte s'explique par le fait que les travaux du Centre Civique et du Centre Sportif sont presque achevés. Pour une raison similaire, les dépenses pour l'éducation ont diminué ces dernières années, ici ce sont des travaux terminés dans les bâtiments scolaires.

Les dépenses sont également élevées dans le domaine du logement, où la commune peut être fière de disposer de plus de 60 logements sociaux.

Une augmentation des recettes est également visible, ce qui est dû aux subventions.

Il convient également de souligner que la commune ne sera pas endettée en 2024, car le solde d'un prêt serait remboursé à la fin de l'année. Il s'agit d'une véritable prouesse au vu des investissements de la commune.

Madame Christiane Streef, conseillère, apprécie le fait que de nouvelles idées apparaissent déjà, bien que le conseil échevinal actuel n'existe que depuis quelques mois, comme la commission ReUse mais aussi d'autres projets qui ont été relancés, comme la commission égalité des chances.

Il est important d'investir à l'avenir dans le personnel communal, car les projets futurs de la commune exigeront un personnel suffisant et qualifié.

En ce qui concerne la mobilité, il s'agit d'une part de veiller avec les services compétents de l'État à ce que le contournement soit réalisé le plus rapidement possible, mais aussi d'améliorer la mobilité douce au sein de la commune, avec des stations vel'oh supplémentaires, des M-Box pour le stationnement sécurisé des vélos, des stations de recharge pour les véhicules électriques, des chemins piétonniers sécurisés mais aussi le développement du service City-Bus.

Madame Rita Velazquez, conseillère, approuve les investissements de la commune, mais désire que le projet de la place Paul Jomé avance plus rapidement, car un lieu de rencontre est important pour la vie communautaire.

Elle salue le poste budgétaire consacré à l'acquisition d'objets d'art, mais s'interroge sur le sort des objets déjà achetés et sur le service communal chargé de leur gestion.

Elle estime qu'il faut continuer à mettre l'accent sur la "Commission communale du vivre ensemble interculturel".

Les deux commissions "ReUse" et "Egalité des Chances", qui ont été créées, sont également très appréciées.

Monsieur Jean Theis, conseiller, explique que les investissements dans l'offre culturelle de la commune sont importants, car ils constituent un élément essentiel de la cohabitation et de l'intégration.

Selon lui, les investissements dans les infrastructures sportives sont tout aussi importants, afin de pouvoir offrir aux clubs sportifs locaux les meilleures possibilités d'entraînement. Il fait remarquer que le stade de football de Holleschbiereg devrait prochainement être mis en conformité avec les dispositions de l'UEFA.

Il demande que le camping "Bon Accueil" soit rénové et adapté aux exigences actuelles des touristes, car la demande ne cesse de croître en raison de la proximité de la capitale et de l'accès au réseau de pistes cyclables et aux transports publics.

Madame Marie-Lyne Keller, conseillère, aborde les thèmes de la mobilité et de l'eau.

Les points importants concernant la mobilité qui sont inscrits dans le budget et qui sont en partie déjà en cours de réalisation sont les différentes pistes cyclables. Il est important de viser une planification cohérente des pistes cyclables au sein de la commune en relation avec le réaménagement de la place Paul Jomé et la construction de l'ascenseur vers le Holleschbiereg.

Elle est d'avis qu'un concept doit être élaboré avec l'administration des routes pour améliorer la sécurité routière. Elle salue les postes du budget consacrés à la rénovation des chemins et passages piétons et espère que ces travaux permettront d'améliorer la sécurité. Elle regrette cependant que le poste consacré à la modération du trafic semble relativement peu élevé, compte tenu de l'ampleur et de la complexité de cette thématique. Elle remarque également qu'il n'y a pas de poste dans le budget pour la création de parkings reliés aux transports en commun, comme le mentionnait le collègue échevinal. Il est également important de prendre les décisions nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue des Scillas à Howald afin d'améliorer le transport public dans ce secteur et l'accès des autres localités de la commune à ce même secteur.

Elle demande si la commune a des projets concrets pour améliorer la mobilité électrique et quel poste a été inscrit au budget à cet effet.

Concernant la thématique de l'eau, elle constate que des sommes importantes sont nécessaires dans le budget. Des mesures de protection contre les inondations sont indispensables, tout comme les plans de renaturation de la commune concernant l'Alzette et l'Itzigerbach, mais elle demande des détails à ce sujet. Des explications sont également demandées concernant la nécessité d'un poste dans le budget pour la renaturation des bassins de collecte des eaux de pluie dans le "Rothweit".

Elle demande où en sont les forages pour l'eau potable à Itzig "auf dem Bichel".

Par ailleurs, elle demande des explications sur le traitement futur des eaux usées, étant donné que la station d'épuration existante a atteint sa capacité maximale et que la planification d'une autre installation est incontournable.

Elle conclut en indiquant qu'avec l'augmentation de la population, il faudrait envisager la construction d'une piscine publique, non seulement dans le but de donner des cours de natation aux enfants, mais aussi pour que les habitants de la commune puissent en profiter.

Madame Myriam Feyder, conseillère, salue l'extension du réseau des pistes cyclables et les mesures de protection contre les inondations et la renaturation des cours d'eau, mais demande des détails supplémentaires sur ces mêmes travaux prévus.

Elle demande que la commune poursuive ses efforts en matière de protection de la nature, de la biodiversité et des espèces.

En ce qui concerne la construction de logements, il est demandé que le périmètre de construction ne soit étendu que là où cela s'avère raisonnable, mais que la priorité soit donnée à l'usage des parcelles non bâties et à la construction de bâtiments plus denses et plus hauts. La construction de logements abordables et de logements sociaux doit continuer à être soutenue et les "tiny houses" doivent être autorisées dans la mesure du possible.

L'augmentation de la population nécessite de plus en plus de nouvelles infrastructures, une piscine doit être considérée comme une priorité, les enfants des écoles pourraient y suivre des cours de natation et la piscine pourrait être ouverte au public en dehors des heures de cours.

Elle demande que la commune investisse dans la collecte de données, telles que la consommation d'électricité, le volume du trafic, etc. De telles données seraient intéressantes pour la commune afin de pouvoir mieux planifier l'avenir.

Madame Anne Huberty, conseillère, se dit satisfaite du fait que la commune ne sera pas endettée à la fin de l'année 2023.

Elle constate que la commune a beaucoup investi dans les domaines éducatif, social et interculturel et que cela est bien nécessaire en considération de l'augmentation de la population. Elle salue ainsi les postes du budget prévus pour les écoles et la "maison relais" de la commune.

Elle estime que les investissements de la commune dans la construction de logements sociaux sont exemplaires.

La création de lieux de rencontre dans les localités de la commune est extrêmement importante, il faut donc mentionner que la commune a prévu un poste dans le budget pour créer un tel lieu à Howald dans le secteur de l'église. Les moyens nécessaires à l'entretien des aires de jeux de la commune sont également prévus.

Elle se déclare également satisfaite des investissements prévus dans un "Betreit Wunnen III", ceci en collaboration avec le Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire.

Elle se demande s'il ne faut pas continuer à développer le service streetwork, en vue de la mise en service de la gare Howald.

Monsieur Marc Lies, bourgmestre, explique qu'en ce qui concerne le réaménagement de la place Paul Jomé, il faut distinguer les différents sous-projets. Le premier projet sera l'ascenseur vers Holleschberg fin 2024, les travaux du bâtiment mixte avec parking seront ensuite terminés avant de pouvoir entamer les travaux de la place Paul Jomé proprement dite. Ce réaménagement devrait également permettre d'améliorer et de sécuriser la mobilité douce.

Concernant le réaménagement du centre de Howald, il serait possible de le faire dans l'avenue Grand-Duc Jean, mais il faudra d'abord attendre la fin des travaux de voirie dans le Rangwee et la rue des Scillas, ainsi que le tracé du tram.

En ce qui concerne l'offre touristique, le plan financier prévoit des fonds pour la rénovation du camping et pour les travaux de transformation de la future Maison de l'Histoire (Maison Baumert).

En ce qui concerne la construction d'une piscine, il faut savoir qu'elle a été inscrite dans le contrat de coalition, mais qu'elle nécessite une planification et des études qui seront commandées prochainement.

La construction de logements abordables reste une priorité pour les années à venir, il faut également construire plus dense et plus haut là où les infrastructures le permettent, des "tiny houses" pourraient éventuellement être envisagées dans certains PAP. Compte tenu des moyens qui ont été investis ces dernières années dans les infrastructures, les logements et l'achat de terrains, il en sera de même à l'avenir. Les aides de l'Etat sont toutefois essentielles pour pouvoir continuer à mettre à disposition un maximum de logements.

Monsieur Claude Lamberty, échevin, confirme que la commune est financièrement bien située pour pouvoir entreprendre les projets nécessaires en matière de mobilité. Il faut faire la distinction entre la mobilité entre les différentes localités de la commune et la mobilité au-delà des frontières communales. Un élément central est la "Gare périphérique" à Howald et la réorganisation des transports publics qu'elle entraîne ; il faut veiller à ce que les habitants de la commune se rendent à ce "pôle d'échange" de la meilleure manière possible et en toute sécurité. La mobilité douce sera poursuivie et soutenue, le service City-Bus sera également adapté et amélioré.

Concernant le sport, il confirme également que la construction d'une piscine est inscrite dans le contrat de coalition et constitue une priorité, tout comme la remise en état et l'entretien de toutes les infrastructures sportives de la commune. Un "service des sports" doit être créé, un point de contact pour toutes les associations de la commune qui sont actives dans le domaine du sport.

Il explique que le poste streetwork passera dès janvier de 20 heures à 40 heures, ce qui correspond à 2 postes à mi-temps, ce qui permet une plus grande flexibilité dans l'organisation.

Madame Diane Adehm, échevin, explique que la commune a reçu l'ordre du Ministère de l'Intérieur d'acheter régulièrement des objets d'art et qu'un poste a donc été prévu à cet effet dans le budget. En 2023, la sculpture en bois visible dans le parc ainsi que deux photographies ont été achetées. Un inventaire de tous les objets d'art appartenant à la commune est en cours d'élaboration, car un tel inventaire n'existait pas jusqu'à présent.

Avec l'achèvement du Centre Civique, il faudra par exemple déterminer quelles manifestations culturelles auront lieu à l'avenir au Celo, au Centre Civique et au Centre Nic Braun.

Elle annonce qu'à l'avenir, l'école de musique sera gérée de manière autonome par la commune et ne sera plus assurée par l'UGDA. Cette décision a été prise en raison de l'augmentation de la population. En raison du succès de l'école de musique, celle-ci atteint parfois ses limites et c'est pourquoi il est envisagé de proposer des cours de musique dans les différentes écoles des localités de la commune, ce qui permettrait également d'éviter que les parents et leurs enfants ne soient inutilement bloqués dans les embouteillages.

Le transport scolaire sera adapté, un nouveau bus a été acheté à cet effet.

Les écoles à Howald ont été ou seront agrandies, mais avec l'achèvement de la rue des Scillas et de la rue des Bruyères, la construction d'une école supplémentaire, éventuellement en collaboration avec la ville de Luxembourg, est incontournable, des discussions à ce sujet seront menées à l'avenir.

Les capacités de l'école et de la maison relais d'Alzingen seront étendues.

Monsieur Guy Wester, échevin, répond aux questions concernant l'eau. Les plans de renaturation de l'Alzette prévoient de donner plus d'espace à la rivière lors d'une crue, de sorte que l'Alzette puisse déborder sans problème à certains endroits, mais les plans ont également pour but d'améliorer la protection de la nature. Les travaux sur l'Itzigerbach visent à consolider la digue mais aussi à la renaturer.

Les travaux sur les bassins de rétention d'eau dans le "Rothweit" sont nécessaires pour mettre ceux-ci en conformité, des travaux doivent être effectués sur les digues et des vannes doivent être posées.

Dans le cadre de la protection contre les inondations, tous les bassins d'orage, collecteurs d'eau de pluie et canalisations de la commune seront contrôlés afin de déterminer où il peut être utile d'agir. Dans le cadre du pacte nature, on participera également à une étude de l'Administration de la gestion de l'eau afin de déterminer les zones qui peuvent encore être améliorées.

L'objectif de la commune est de disposer d'une infrastructure aussi moderne que possible en matière d'eau potable et d'eaux usées. Afin de pouvoir continuer à garantir l'approvisionnement en eau potable, le forage d'eau potable "Bichel I" sera remis en état. La station d'épuration actuelle continue à être optimisée afin d'être adaptée jusqu'à la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Par ailleurs, il convient de noter que pour favoriser la biodiversité, des plantes vivaces ont été commandées et pourront être distribuées gratuitement aux habitants de la commune.

En ce qui concerne la collecte de données, des programmes sont en cours d'élaboration afin de collecter et d'analyser des données supplémentaires dans le domaine de l'énergie. Cela permettrait d'obtenir des conclusions concernant les économies d'énergie.

Monsieur Mathis Godefroid, conseiller, se montre également satisfait du fait que la commune ne sera plus endettée à la fin de l'année 2023, ce qui prouve que la commune a fait du bon travail sur le plan financier.

Les investissements de la commune dans les logements sociaux et abordables, dans la protection de la nature et dans le domaine de la jeunesse sont louables.

Il estime cependant que dans une période de crise comme nous en connaissons actuellement, on ne peut pas considérer la construction d'une piscine comme une priorité absolue, d'autres problèmes sont bien plus importants.

Il demande des explications sur les postes du budget concernant le service Pedibus et le service Streetwork.

Des investissements sont demandés pour la rénovation et l'extension du camping afin d'améliorer l'offre touristique de la commune.

Il suggère de réfléchir sur la construction de maisons des associations dans les localités de la commune, afin de donner aux associations de la commune des possibilités de se réunir.

Il demande une meilleure coordination des transports publics au sein de la commune et salue l'idée de créer un nouveau centre à Howald. La cohabitation dans ces quartiers s'en trouvera renforcée.

En ce qui concerne la protection de la nature, il est demandé :

- de ne plus attribuer de lots de chasse ;
- l'installation de panneaux solaires sur tous les toits des bâtiments appartenant à la commune ;
- la protection des cours d'eau ;
- la sensibilisation des habitants ;

Il aborde certains points de la déclaration du conseil échevinal, comme la création de « shared spaces » et de salles de réunion publiques, le "urban gardening", la création de petits locaux commerciaux, la possibilité de construire des "tiny houses", le cimetière pour animaux et estime que rien ou pas assez n'apparaît encore dans le budget à ce sujet.

Il fait également remarquer que l'on pourrait demander des fonds européens pour différents projets et que cela permettrait de les réaliser plus rapidement.

Monsieur Robert Leven, conseiller, demande que tout soit mis en œuvre pour lutter contre la crise climatique. Pour cela, il ne suffit pas seulement de prévoir les postes nécessaires dans le budget, mais aussi d'avoir la bonne volonté. Le pacte climat, en tant qu'interface entre l'État et la commune, est très important à cet égard.

Le règlement communal pour la promotion des installations photovoltaïques et de la production d'énergie thermique pose les bons jalons et le nombre de demandes d'installations photovoltaïques parle de lui-même.

Il apprécie le développement des installations photovoltaïques de la commune, le fait que la commune approvisionne uniquement en électricité issue de sources renouvelables et que la commune se soit fixée pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments publics.

La protection de la nature, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique vont de pair, il salue les moyens financiers mis à disposition pour les mesures correspondantes.

En ce qui concerne la mobilité, il demande :

- le remplacement des moteurs à combustion par des moteurs électriques ;
- des stations de recharge supplémentaires pour les voitures et les vélos ;
- des bus plus efficaces ;
- l'amélioration des transports publics ;
- le développement de pistes cyclables, de stations de vélos et la promotion du vélo comme moyen de transport ;
- des voies piétonnes plus sûres

Il demande également que l'Oeko-Center soit développé, car le recyclage et la gestion des déchets sont très importants. La poursuite de la réduction des déchets résiduels reste un objectif majeur.

Les investissements dans l'approvisionnement en eau potable, la station d'épuration, le réseau d'égouts et les bassins de rétention de la commune jouent un rôle important dans la salubrité et l'adaptation au changement climatique.

Il approuve l'augmentation de la production de biogaz et l'amélioration de l'efficacité énergétique, les investissements dans ce domaine sont très importants et nécessaires.

Madame Carole Goerens, conseillère, approuve également les investissements de la commune dans le logement social et fait remarquer qu'il faut continuer à investir beaucoup dans ce domaine, si l'on considère les chiffres de l'Office social.

Elle est toutefois convaincue que la commune devrait investir davantage dans des logements locatifs plutôt que dans des logements à vendre, car l'achat d'un logement ne serait plus une option pour un nombre croissant de personnes, dont beaucoup n'obtiendraient pas de crédit immobilier.

Elle se réjouit du projet « Betreit Wunnen III », car il y a un grand besoin dans ce domaine, mais elle souhaite également un logement encadré pour les seniors, car il n'y a actuellement que deux possibilités : une prise en charge à domicile ou une maison de retraite. Le CIPA de Howald, initialement inauguré comme maison de retraite, est progressivement devenu une maison de soins. L'extension du CIPA ne changera rien à cette situation. Elle demande donc de soutenir activement les cohabitations encadrées pour les seniors.

Elle déplore également qu'aucun poste budgétaire ne soit prévu pour les "tiny houses".

Elle demande l'introduction d'une épicerie sociale pour que les personnes concernées ne soient plus obligées de se rendre à Bettembourg, on pourrait également prévoir un lieu où les repas restants des cantines pourraient être distribués à un prix réduit. Cela permettrait également de réduire les déchets.

Elle estime que la commune pourrait faire un don plus important aux scouts pour leur projet au Sénégal.

Elle demande également des investissements pour le "jardinage urbain", qui pourrait être réalisé en collaboration avec les citoyens intéressés dans de nombreux endroits de la commune. Cela aurait pour conséquence d'embellir la commune et de la verdir, il faudrait viser à verdir davantage la commune, par exemple les cimetières.

Elle salue l'augmentation des subventions par exemple pour les installations photovoltaïques. D'une manière générale, elle demande que la protection de l'environnement reste une priorité, compte tenu de la croissance de la commune.

Elle regrette l'absence de postes dans le budget pour la création de centres de village, à l'exception du poste pour l'étude d'un centre de village à Howald ou de commerces locaux.

L'acquisition d'une scène mobile est un bon investissement, car elle permet d'organiser des manifestations culturelles dans tous les villages de la commune. Elle rappelle en ce sens l'idée de pouvoir utiliser les églises à des fins culturelles.

La forte demande de cours du soir donne la possibilité de répartir ces cours dans les différentes localités de la commune afin de faciliter l'accès des citoyens à ces cours.

Elle explique qu'en raison notamment des points mentionnés dans la déclaration du conseil échevinal, mais qui ne se retrouvent pas dans le budget, "déli gréng" voteront contre le budget pour l'année 2024. Elle demande également la construction d'une piscine et que la question de l'école primaire dans le nouveau quartier de Howald soit clarifiée.

Enfin, elle demande la raison de l'augmentation du poste d'expertise juridique.

Monsieur Pit Zahren, conseiller, souligne les investissements bien ciblés de la commune.

Il évoque en particulier les dépenses consacrées à la protection des piétons et des cyclistes ainsi que les mesures achevées, planifiées ou en cours de réalisation à cet effet. L'amélioration ou la construction de nouvelles pistes cyclables ouvrent de nouvelles possibilités en matière de mobilité. Le poste du budget consacré au réseau routier est très important, car il permet d'investir dans la sécurité des passants en rénovant les trottoirs, les passages piétons et l'éclairage public.

Il évoque également les projets en cours de construction ou de planification autour de la place Paul Jomé à Hesperange. Avec l'achèvement du "bâtiment mixte" qui réunit un parking, des locaux commerciaux et des logements, 18 logements abordables devraient être créés.

Il approuve aussi bien le poste budgétaire pour les travaux de réparation du toit de l'ancien hall sportif, qui sont nécessaires, ainsi que les dépenses pour les autres infrastructures sportives de la commune.

Il salue les investissements dans l'approvisionnement en eau potable et le réseau de canalisations de la commune. La protection contre les inondations est très importante. Il est également important de planifier une autre station d'épuration, car même si l'installation existante continue d'être optimisée, il faut être prêt pour l'avenir.

Monsieur Marc Lies, bourgmestre, explique que la commune investit beaucoup dans l'électromobilité et que le parc de véhicules électriques de la commune a considérablement grandi. À l'avenir, des véhicules utilitaires électriques seront également achetés dans la mesure du possible.

En ce qui concerne les locaux commerciaux, il faut dire que l'on essaie d'aménager à l'avenir la zone entre l'église de Hesperange et celle d'Alzingen de manière à ce que les citoyens puissent y trouver les commerces nécessaires pour faire leurs achats quotidiens. Le déclassement de la route de Thionville ne pourra être envisagé qu'après l'achèvement du contournement, ce qui offrira des possibilités supplémentaires pour rendre les centres des villages plus conviviaux pour les piétons.

Le taux de la taxe commerciale est volontairement le même que celui de la ville de Luxembourg et donc le plus bas du pays. On n'a pas l'intention de changer cette décision.

Il confirme qu'il faudra investir dans le camping dans les années à venir, on n'a pas encore de projet, mais il y a un poste à cet effet dans le plan de financement pluriannuel.

La participation des citoyens sera assurée par des ateliers auxquels il sera possible de s'inscrire au cours de l'année prochaine.

Quant à l'idée que la commune devrait investir davantage dans des logements locatifs, il fait remarquer que de nombreux jeunes habitants de la commune sont encore à la recherche de logements à acheter, mais il reconnaît également qu'il faudrait essayer de trouver un équilibre. Il pense également qu'il faudrait renforcer la gestion locative sociale et sensibiliser les citoyens à ce sujet afin de réduire la vacance des logements. C'est un bon moyen de proposer des logements abordables sur le marché du logement.

En ce qui concerne le CIPA, il est prévu que l'agrandissement servira comme maison de soins et d'augmenter ainsi le nombre de personnes qui n'ont pas besoin de soins dans la partie existante du CIPA.

Concernant le Centbuttek, il fait remarquer qu'il faut d'une part disposer des locaux adéquats et d'autre part des bénévoles, car le Centbuttek est géré par des bénévoles.

Au sujet de l'"Antigaspi", on n'a pas cette possibilité et la législation ne permettrait pas non plus de distribuer les restes des cantines. De plus, le prestataire de services des cantines nous a informés que de tels projets expérimentaux n'avaient pas rencontré dans le passé le succès attendu.

Monsieur Claude Lamberty, échevin, informe que des explications sur les missions et le fonctionnement des streetworkers seront publiées dans le prochain bulletin communal. Un bilan intermédiaire du travail effectué par les streetworkers pourrait être prévu pour le milieu de l'année 2024.

En ce qui concerne les déchets, il confirme que la prévention des déchets est très importante et qu'il faut continuer à sensibiliser les citoyens afin d'éviter au mieux les déchets et d'utiliser au mieux les ressources disponibles. La nouvelle commission ReUse mettra l'accent sur la sensibilisation des citoyens à ce sujet.

Madame Diane Adehm, échevin, explique au sujet du Pédibus que ces personnes sont engagées par l'Asbl Service Enfants et Jeunes de la commune et que leur salaire est réglé par la convention collective du SAS. Seuls les patrouilleurs scolaires, qui sécurisent les passages piétons, sont directement engagés par la commune.

Concernant le verdissement, elle estime que les cimetières de la commune sont déjà très verdoyants grâce aux arbres et aux haies. Comme une étude est actuellement en cours pour rendre le cimetière de Hesperange accessible aux personnes handicapées, on pourrait éventuellement prévoir dans le cadre de ces travaux un verdissement additionnel là où cela est possible. Un plus ample verdissement des cours d'école est également envisagé.

L'acquisition de la scène mobile permettrait effectivement d'organiser des manifestations culturelles dans les localités de la commune. Il n'est pas facile d'utiliser les églises comme lieu de manifestation, car elles sont louées au Kierchefong et il faudrait donc les solliciter à chaque fois.

En ce qui concerne la construction d'une piscine, il faut dire que l'on est conscient qu'il faut agir, surtout pour la natation scolaire.

En ce qui concerne une école dans le nouveau quartier de Howald, on est également conscient de la nécessité, mais faute de terrains appropriés dans ce secteur, on dépend de la collaboration avec la Ville de Luxembourg.

Monsieur Guy Wester, échevin, confirme que les thèmes de la durabilité et de l'efficacité énergétique jouent un rôle important dans tous les investissements et projets de la commune. Il est également d'avis que la politique de l'environnement, du climat et de la nature doit se faire en collaboration avec les citoyens, en privilégiant le contact personnel avec les citoyens sans pour autant négliger les médias sociaux.

En ce qui concerne l'eau, le "partenariat fluvial Alzette" permet d'entrer en contact avec d'autres communes et de collaborer avec elles pour améliorer la qualité de l'eau et la protection contre les crues de l'Alzette. De plus, en collaboration avec le SIAS et l'agriculture, on travaillerait à rendre la production de produits agricoles compatible avec la production d'eau potable.

En ce qui concerne la chasse, il fait remarquer que les dégâts causés par le gibier augmentent en raison d'un déséquilibre et qu'il existe en outre le problème des espèces invasives. L'administration de la nature et des forêts considère la chasse comme faisant partie de la protection de la nature, afin de rétablir un équilibre.

L'optimisation constante de la station d'épuration a permis d'augmenter son efficacité et de réduire les coûts. La construction d'une installation de biogaz rendrait l'installation encore plus efficace sur le plan énergétique et permettrait, en cas d'urgence, de faire fonctionner l'installation en partie sans l'électricité du réseau électrique et de réduire ainsi la pollution de l'Alzette. La planification de la construction d'une autre station d'épuration n'en est qu'à ses débuts.

Monsieur Marc Lies, bourgmestre, explique que le poste des frais d'avocat a été augmenté en vue de la clôture de la procédure judiciaire pour détournement de fonds publics par deux fonctionnaires communaux et des frais d'avocat y liés.

Le conseil communal arrête avec treize voix pour et quatre abstentions le budget rectifié de l'exercice 2023.

Le conseil communal arrête avec treize voix pour et quatre voix contre le budget de l'exercice 2024.

b) Plan pluriannuel de financement 2024 pour les années 2025-2028

Le conseil communal prend connaissance du plan pluriannuel de financement 2024 pour les années 2025-2028 présenté par le collège des bourgmestre et échevins

c) Approbation de titres de recette

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les titres de recette ci-dessous

Exercice	Article – numéro titre	Date	Montant (en €)
2023	2/120/748391/99001-4	20.11.2023	11 966,70
2023	2/120/748391/99001-5	20.11.2023	4 101,40
2023	2/612/708211/99001-1	20.11.2023	6 032,98
2023	2/860/748800/99001-6	20.11.2023	1 683,53
2023	1/120/163000/99002-2	20.11.2023	18 632,12
2023	2/120/748800/99001-30	20.11.2023	450,00
2023	2/734/706120/99001-1	20.11.2023	15 251,00

Point 4 : Propriétés immobilières:

a) Approbation d'actes:

1) Acte d'échange – Herrmann Véronique

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'acte d'échange numéro 2.565 du 21 novembre 2023 reçu par Maître Pierre Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Thierry Becker, notaire de résidence à Luxembourg, entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, d'une part, et Madame Véronique Herrmann, d'autre part.

Par lequel acte Madame Véronique Herrmann cède en échange à la commune la parcelle suivante :

Commune de Hesperange, section D de Fentange :

Numéro 31/3326, « rue de Bettembourg », place voirie, contenant 3 centiares ;

et la commune cède en échange à Madame Véronique Herrmann la parcelle suivante :

Commune de Hesperange, section D de Fentange :

Numéro 31/3328, « rue de Bettembourg », place, contenant 3 centiares ;

Comme les parcelles de terrains échangées sont évaluées à 21,00 € chacune, l'échange s'est fait sans soule de part et d'autre ;

2) Acte d'échange – Graas-Felten Yvette

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'acte d'échange numéro 924/2023 du 11 décembre 2023 dressé par Maître Sandy Dostert, notaire de résidence à Bettembourg, entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, d'une part, et Madame Yvette Felten, veuve de Monsieur Lucien Graas, d'autre part.

Par lequel acte Madame Yvette Graas cède en échange à la commune les parcelles suivantes :

Commune de Hesperange, section C d'Alzingen :

Numéro 370/3857, « rue de Hesperange », place, contenant 37 centiares ;

Numéro 370/4267, « rue de Hesperange », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 9 ares 83 centiares,

Numéro 370/4268, « rue de Hesperange », place, contenant 01 centiare ;

et la commune cède en échange à Madame Yvette Graas la parcelle suivante :

Commune de Hesperange, section C d'Alzingen :

Numéro 378/4665, « rue Kitty Deville », place, contenant 5 ares 49 centiares ;

Comme les parcelles cédées en échange par Madame Yvette Marie Josée Felten à l'administration communale de Hesperange sont évaluées à 1 798 000,00 €, la parcelle cédée en échange par l'administration communale de Hesperange à Madame Yvette Marie Josée Felten est évaluée à 1 098 000,00 €, l'administration doit payer une soulte de 700 000,00 € à Madame Yvette Marie Josée Felten.

b) Approbation de contrats de bail

1) Bail commercial Moulins Gantenbein

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le bail commercial signé le 2 décembre 2023 entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, comme preneur, d'une part, et la société à responsabilité limitée « Moulins Gantenbein », représentée par ses gérants Madame Michèle Gantenbein et Monsieur Paul Gantenbein, comme bailleur, d'autre part, relatif à la location d'un entrepôt sis à Fentange, 127, rue de Bettembourg.

2) Contrat de Bail - Alzingen, 12A, rue de l'Eglise, appartement numéro 3

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'avenant du 28 novembre 2023 au contrat de bail signé le 30 novembre 2014 entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, d'une part, et Madame Solange Schockmel, d'autre part, relatif à la location de l'appartement numéro 3 de la maison, sise à Alzingen, 12A, rue de l'Eglise.

c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver trois avenants de contrat de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

Point 5 : Approbation de projets de travaux, fournitures et services :

a) Approbation du projet relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques - CELO

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet définitif détaillé relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques pour le bâtiment CELO élaboré par Monsieur Jacques Meisch le 23 novembre 2023 au montant total de 102 000,00 € ttc.

b) Approbation du projet relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques – Hall sportif Holleschbiert

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet définitif détaillé relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques pour le hall sportif Holleschbiert élaboré par Monsieur Jacques Meisch le 30 novembre 2023 au montant total de 175 000,00 € ttc.

Point 6 : Approbation d'une convention

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la convention tripartite conclue le 1^{er} décembre 2023 entre

- 1) l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et son Ministre des Finances ;
- 2) OLOS FUND S.C.A., SICAV-FIS, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150333, représentée par son administrateur provisoire actuellement en fonctions, Maître Yann BADEN, avocat à la Cour ;
- 3) la commune de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins.

Ladite convention a pour objet de régler la cession de fonds réservés à la voirie et aux équipements publics dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement particulier NQ-HW-05b à Howald dans la rue des Scillas ainsi que la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas ;

Point 7 : Règlement général de la circulation ;

a) Modifications à durée déterminée

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
27.11.2023	2023/40a2	Howald, rue des Bruyères
27.11.2023	2023/40a3	Alzingen, rue de Syren
27.11.2023	2023/40a4	Hesperange, route de Thionville
27.11.2023	2023/40a5	Alzingen, rue de Syren
27.11.2023	2023/40a6	Alzingen, rue Pierre Stein
04.12.2023	2023/41a1	Hesperange, rue d'Itzig
04.12.2023	2023/41a2	Itzig, rue im Bongert
04.12.2023	2023/41a4	Alzingen, rue de Syren
04.12.2023	2023/41a5	Hesperange, rue d'Itzig
04.12.2023	2023/41a6	Howald, rue des Scillas
04.12.2023	2023/41a7	Howald, rue des Bruyères

Point 8 : Commissions consultatives

a) Commission communale du vivre-ensemble interculturel :

- i) **Règlement d'ordre intérieur de la commission communale du vivre-ensemble interculturel**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'arrêter le règlement d'ordre intérieur de la commission communale du vivre-ensemble interculturel.

ii) Nomination des membres

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'arrêter la composition de la commission communale du vivre-ensemble interculturel comme suit :

Prénom et nom	Domicile	Remarques
Mme Anna Bracke	Hesperange	
Mme Maria José Cerezo Molina	Itzig	
Mme Nataliia Demchuk	Hesperange	
M. Fernando Dos Santos	Itzig	
Mme Maria Dos Santos	Itzig	
M. Rachid Echafaqi	Howald	
M. Claude Franck	Howald	
Mme Nathalie Frisch	Fentange	
M. Musa Gashi	Howald	
Mme Martine Hartz	Howald	
Mme Anne Huberty	Fentange	membre du conseil communal
M. Romain Juncker	Howald	
Mme Mi Hee Lentz-Pak	Hesperange	
Mme Iris Manzoni-Mazzier	Hesperange	
M. Franco Nicoletti	Alzingen	
M. Carlo Noesen	Howald	
M. Jean Paulus	Hesperange	
M. Steve Ribeiro Costa	Alzingen	
Mme Rita Velazquez	Fentange	membre du conseil communal
M. Marko Vujic	Hesperange	
Mme Paola Wagner-Cieri	Fentange	
Mme Kirsten Zahlen	Itzig	
M. Jose Bryan Zarzuela	Esch-sur-Alzette	
Mme Patricia Zuccoli	Howald	

b) Commissions consultatives

i) Commission des affaires sociales

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les remplacements suivants :

Commission des affaires sociales

Madame Liliane Brausch-Briot (DP), membre effectif, est remplacée par Madame Mireille Schiltz (DP).

Madame Mireille Schiltz (DP), membre suppléant, est remplacée par Madame Liliane Brausch-Briot (DP).

ii) Commission de l'environnement et du climat

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le remplacement suivant :

Commission de l'environnement et du climat

Monsieur Tawfik Alhalabi (déi gréng), membre effectif, est remplacé par Madame Caroline Pescatore (déi gréng).

iii) Commission de la voirie

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le remplacement suivant :

Commission de la voirie

Monsieur Tawfik Alhalabi (déi gréng), membre suppléant, est remplacé par Monsieur Joerg-Peter Hayn (déi gréng).

Point 9 : Concessions de cimetièrre

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les concessions suivantes :

Nom	Cimetière	Objet
Jean Kirch-Eickhoff	de Howald	une tombe simple
Josette Peller-Schloesser	de Howald	une tombe simple
Giovanni Gaio	de Fentange	une tombe double
Marie-Anne Meyers	de Hesperange	une tombe double
Christiane Sühs	d'Alzingen	une tombe double
Adelheid Martin-Hilz	d'Itzig	une tombe simple
Almeida Silva Antonio	de Hesperange	une tombe simple
Serge Bausch	d'Itzig	une tombe simple

Point 10 : Questions émanant des conseillers

Néant

Point 11 : Divers : affaires courantes et communications

Néant